

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**SAINTE MARGUERITE SUR DUCLAIR**

**AVIS**

L'an deux mil seize, le lundi 18 avril, à 20 heures 30, les membres du conseil municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie sous la présidence de Monsieur Patrick SIMON Maire.

Présents : M. SIMON, M. MABILLE, Mme SERY, M. BOUFFIGNY, Mme BENOIST, Mme BRIFFAUT, M. SARAIVA, Mme GUÉLODÉ, M. THOMAS, Mme ANQUETIL, M. LUCE, Mme GERVASON, M. ROGER, Mme LAMOTTE, Mme MOAL, M. PONTY, Mme ZOUAOUA et M. JOLLY

Absents excusés : M. BONDANÈSE qui a donné pouvoir à M. JOLLY et M. ROGER qui a donné pouvoir à Mme GUÉLODÉ.

Secrétaires de séance : Mmes BRIFFAUT et GUÉLODÉ

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 18 MARS 2016**

Madame ZOUAOUA précise qu'elle s'oppose au retrait de la délégation de Monsieur THOMAS et regrette que cette décision n'ait pas fait l'objet d'un vote. Monsieur SIMON lui répond qu'en qualité de maire, il était en droit de prendre seul cette décision et qu'il a juste voulu informer ses collègues des faits.

Madame GUÉLODÉ ne comprend pas pourquoi elle a été exclue des commissions spécifiques et principalement celle concernant les locaux médicaux ou paramédicaux. Elle précise qu'elle avait déjà travaillé sur le sujet. Elle fait savoir qu'elle est également opposée au retrait de la délégation de Monsieur THOMAS.

Madame GUÉLODÉ détentrice du pouvoir de Monsieur ROGER rapporte ses propos, à savoir : « je n'approuve pas le procès-verbal du dernier conseil. Je veux qu'il soit précisé que je m'oppose aux projets car il n'y a plus de réunions de préparation et que l'on ne fait pas partie des nouvelles commissions donc je ne vote pas à l'aveugle. »

Monsieur THOMAS fait part que les propos de Monsieur SIMON sont faux, notamment ceux qui concernent la taxe du tout à l'égout et le projet de la salle associative. En ce qui concerne les travaux du réseau assainissement, il confirme que Monsieur SIMON avait affirmé à plusieurs personnes qu'il n'y aurait pas de taxe à payer. Au sujet de la salle associative, Monsieur THOMAS lit le mail par lequel Monsieur BOUFFIGNY l'avait convié à une rencontre avec les riverains et ajoute que sans cette invitation il ne se serait pas permis de venir.

Monsieur THOMAS regrette que Monsieur SIMON n'ait pas respecté le marquage des arbres du bois des Monts effectué par les membres de la commission, puisque lors de la vente de samedi dernier, il a décidé de faire une coupe à blanc. Monsieur THOMAS précise que les coupes à blanc sont interdites. Les services de la DDTM doivent donner leurs avis. Il s'inquiète pour les sapins en cas de tempête. Monsieur SIMON répond qu'il n'y a pas de danger car les mauvais vents sont à l'opposé.

Suite à ces remarques, le procès-verbal de la réunion du 18 mars 2016 est adopté à la majorité.

**COMPTES ADMINISTRATIF ET DE GESTION 2015**

Madame SERY prend la présidence de séance.

Après étude, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif de 2015 qui se solde par un excédent de fonctionnement de 1 178 992.60€. La section

d'investissement se solde également par un excédent de 889 384.73€. Il en ressort donc un excédent global de 2 068 377.33€.

Toutes les écritures sont identiques à celles du compte de gestion également approuvé.

Monsieur SIMON reprend la présidence de séance.

### **BUDGET : AFFECTATION DU RÉSULTAT DE 2015**

Vu les résultats de clôture de l'exercice 2015, notamment :

- l'excédent de fonctionnement de	1 178 992.60€
- l'excédent d'investissement de	889 384.73€
- les restes à réaliser « dépenses » de	16 800.00€

le conseil municipal, à l'unanimité, décide donc d'affecter :

- en recettes de fonctionnement au 002 :	1 178 992.60€
- en recettes d'investissement au 001 :	889 384.73€

### **TAUX DES 3 TAXES DIRECTES POUR 2016**

Monsieur SIMON propose de reconduire les taux de 2015 des 3 taxes directes, à savoir :

- taxe d'habitation :	17.67%
- taxe foncière sur bâti :	27.04%
- taxe foncière sur non bâti :	68.43%

Vu les finances communales, Monsieur THOMAS demande une baisse des taux d'un point pour la taxe d'habitation, de 2 points pour le foncier bâti et de 5 points pour le foncier non bâti. Pour comparaison, il donne les taux de la moyenne nationale pour des communes similaires à la nôtre :

- taxe d'habitation :	11.80%
- taxe foncière sur bâti :	15.62%
- taxe foncière sur non bâti :	45.16%

Monsieur SIMON explique que la baisse des taux diminuerait les recettes communales et donc obligatoirement une restriction au niveau des investissements. Vu les futurs projets, ceci n'est pas envisageable pour le moment.

Monsieur THOMAS rappelle que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, le taux de la taxe d'aménagement est passé de 3.6% à 5%, ce qui représente une importante incidence financière pour les familles qui construisent ou créent de la surface. Monsieur SIMON lui répond que dorénavant cette taxe est du ressort de la Métropole et que le taux de 5% est le même pour les 71 communes de cet EPCI.

Après délibération, le conseil municipal, à la majorité, ( 13 voix « pour », 1 abstention : M. LUCE et 5 voix « contre » : Mesdames GUÉLODÉ, ANQUETIL, ZOUAOUA, Messieurs THOMAS et ROGER) décide que les taux des 3 taxes directes de 2016 seront identiques à ceux de 2015, à savoir :

- taxe d'habitation :	17.67%
- taxe foncière sur bâti :	27.04%
- taxe foncière sur non bâti :	68.43%

## **BUDGET PRIMITIF 2016**

Monsieur le Président de séance présente le budget déjà étudié le 15 avril.

Monsieur THOMAS demande un crédit pour les formations des élus car celui-ci est obligatoire. Monsieur SIMON lui répond qu'il n'inscrira pas de crédits pour cela et donne les raisons par lesquelles il n'y a pas d'obligation.

Pour permettre l'achat de matériel spécifique, Monsieur JOLLY fait savoir que Monsieur BONDANÈSE demande à ce que la subvention de l'AMS section tennis de table soit augmentée de 100€ en plus de la revalorisation attribué à toutes les subventions. Le conseil municipal, à la majorité, (2 abstentions : Madame BRIFFAUT et Monsieur BONDANÈSE) accepte d'ajouter les 100€ demandés. A l'avenir, seules les demandes écrites seront étudiées.

Après délibération, le conseil municipal, à la majorité, 14 voix « pour » et 5 voix « contre » : Mesdames GUÉLODÉ, ANQUETIL, ZOUAOUA, Messieurs THOMAS et ROGER, adopte le budget primitif de 2016 arrêté en équilibre à la somme de 2 450 000€ pour la section de fonctionnement et à 2 113 000€ pour celle d'investissement.

## **DÉLÉGATION À UN CONSEILLER MUNICIPAL**

Monsieur le Maire explique qu'il veut donner une délégation à un conseiller municipal en remplacement de celle qui a été retirée à Monsieur THOMAS. Cette personne sera chargée de suivre les travaux neufs et de suppléer Monsieur MABILLE, responsable des employés du service technique. Il propose que ces fonctions reviennent à Monsieur Jean-Marc LUCE.

Monsieur THOMAS et Madame GUÉLODÉ veulent qu'il soit demandé à leurs collègues si l'un d'eux serait volontaire. Monsieur SIMON répond qu'il a déjà proposé à Monsieur LUCE d'assumer cette fonction et qu'il lui a répondu favorablement. Il propose donc un vote. A la demande de Monsieur THOMAS, celui-ci se fera à bulletin secret.

Par 11 voix « pour », 6 « non », 1 « abstention » et 1 « blanc », Monsieur Jean-Marc LUCE sera nommé conseiller municipal délégué par arrêté du maire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H15.